



60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

CÔTÉ *Cadres*

n° 4

Part variable cadres Enseigne : moins de 1 € par jour !

Vous avez été nombreux à nous avoir interpellés lorsque vous avez perçu votre part variable en tant que cadres en bureaux de poste.

Majoritairement, la direction vous a octroyé de 230 à 750 euros pour vous être fortement impliqués dans l'atteinte des objectifs de votre bureau, de la réorganisation, de la certification... etc.

Bon nombre n'ont pas pu s'empêcher de comparer cette part variable à celle de leur responsable direct qui flirte bien souvent avec des sommes **20 à 30 fois supérieures** (6 000, 7 000, 12 000 euros ?).

D'autres faisant même le rapprochement avec le commissionnement perçu par les agents du guichet de leur établissement sur la même année et qui est bien souvent apparaissait supérieur.

Les DET et les agents ont été plus justement récompensés.

Certains DET ont eu le mérite de rajouter à cette part variable dérisoire du commissionnement financier pour attribuer une rémunération plus correcte.

Face à cette situation les directions territoriales se dédouanent en faisant miroiter la future rémunération variable et la future revalorisation fonctionnelle des DET adjoints.

N'oublions pas que le passage en groupe A n'est pas toujours l'apothéose et l'augmentation mensuelle n'est pas toujours au rendez-vous.

Travailler plus maintenant pour gagner peut être plus demain...

Pour Force Ouvrière, les DET adjoint, les managers opérationnels, les cadres appui, encadrants (es) de proximité ou encadrants (es) RSC, doivent être considérés de la même façon car ils ont tous une fonction en relation avec la clientèle et le management du personnel.

FO COM demande à la direction de l'Enseigne une part variable décente conforme à l'investissement de chacun.

→ Pour les III.2 et III.3 : 3 000 euros

→ Pour les III.1 : 2 500 euros

La direction de l'Enseigne nous promet l'ouverture de négociations en septembre sur les DET adjoints et l'encadrement, nous resterons très vigilants sur ce dossier et porterons vos revendications.

N'hésitez pas à enrichir notre cahier revendicatif en nous contactant sur :
cadres.laposte@fo-com.com

Enseigne

L'histoire se déroule dans la capitale du cinéma... Arrivée d'un nouveau DET dans un établissement de l'Enseigne.

Tout se passe bien pour les trois cadres en place : l'un est III.1, l'autre est III.2, le dernier est III.3.

Puis tout s'accélère, le cadre III.1 est remercié et muté à 35 kilomètres...

Le DET recrute un guichetier animateur II.3 propulsé en III.1 puis bientôt en III.2 pour enfin devenir DET adjoint groupe A.

Le cadre III.2 est mis à l'écart et devient l'EAR du terrain : guichet, caisse, comptabilité...

Le cadre III.3 est gentiment poussé vers la sortie via le DAFA...

Et bien entendu les cadres font l'objet de reproches récurrents du DET les poussant à un mal-être permanent.

Sur le même terrain : des menaces sur les conseillers bancaires, un guichetier en arrêt de maladie depuis 6 mois pour dépression en rapport avec le travail, un autre guichetier au bord du gouffre et ce n'est pas fini...

FO COM dénonce le fait du prince : il est inacceptable que les recrutements de DET adjoints se fassent dans ces conditions, tous les candidats méritent un entretien avec débriefing et justification en cas de non-recrutement.

À l'heure où La Poste nous parle de GPEC comment peut-on avoir confiance ?

Les cadres ne sont pas informés des recrutements, les entretiens de validation des compétences ne sont pas menés...

Une seule réponse : copinage !

FO COM demande que cette situation cesse et que les cadres soient respectés, nous n'en resterons pas là...



B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :

OUI

NON

Bulletin à remettre
au responsable
local ou à retourner à :

**FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNIAUD
75640 PARIS CEDEX 13**

NOM :

ADRESSE :

PRÉNOM :

EMPLOYEUR :

MAIL :

ÉTABLISSEMENT :

DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

GRADE/NIVEAU :

À COMPTER DU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :

À, LE

TÉL. :

SIGNATURE